



Enfant renversée par une voiture

Par **Farhaf**, le **06/10/2022** à **16:32**

Bonjour,

Mon fils de 11 ans s'est fait renversé par une dame alors qu'il traversait pour se rendre à l'arrêt de bus. La dame l'a donc percuté, s'est arrêtée, lui a dit de monter dans la voiture, et l'a déposé à son collège, sans avoir appelé les pompiers ou la police et sans laisser son identité. Elle lui a dit de dire qu'il était tombé!!! C'est le collègue qui m'a prévenu. Quelques heures après, elle a appelé le collègue pour donner sa version des faits. Elle s'est identifiée et a dit qu'elle était allée signaler les faits au commissariat de police.

J'ai récupéré mon enfant au collège et nous sommes allés aux urgences. Après plusieurs examens, il est ressorti de là avec un plâtre au bras et il boitait.

Lorsque je suis allée déposer une plainte contre cette dame qui avait percuté mon fils et l'avait pris dans sa voiture sans ma permission, la police a refusé de faire le dépôt de plainte, car, selon eux, il n'y avait aucun délit!!! J'ai dû insister pour pouvoir déposer une main courante.

Je suis effondrée. Mon fils est choqué!

Que faire pour que cette dame soit poursuivie et qu'elle fasse face aux conséquences de ses actes?

Merci

Par **yapasdequoi**, le **06/10/2022** à **16:59**

Bonjour,

Vous pouvez envoyer une plainte par courrier au procureur.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/porter-plainte>

Mais si vous n'avez pas de témoin des faits, ce sera compliqué de donner suite.

Contactez aussi l'assurance scolaire qui peut vous indemniser et/ou vous aider dans ces démarches. Et déclarez aussi l'accident à la sécurité sociale.

Par **Chaber**, le **06/10/2022** à **17:33**

bonjour

Vous avez raison de vouloir déposer plainte; D'après vous cette dame est maintenant identifiée

Votre enfant doit être indemnisé selon la loi Badinter de tous ses préjudices. Ne restez pas seule face à l'assureur de cette dame

Relisez votre contrat habitation rubrique Responsabilité civile pour vérifier si vous avez une protection juridique qui vous permettrait de prendre un avocat spécialisé